

**PRÉFET DE LA DRÔME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Installation classée pour la protection de l'environnement :**  
**Renouvellement et extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires**  
**par la société ROFFAT**  
**sur la commune de MERCUROL-VEAUNES 26600**  
**aux lieux-dits « Bellevue » et « Les Châssis Ouest »**

Par arrêté n° 2018250-0012 du 07 septembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du **lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques n° 2510-1 « exploitation d'une carrière » et 2515-1.a « installation de traitement de matériaux d'une puissance de 700 kW », est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est **Monsieur Bruno RIVIER**, expert foncier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, est disponible en mairie de MERCUROL-VEAUNES, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées dans les meilleurs délais dans le registre ouvert au public en mairie de MERCUROL-VEAUNES. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de MERCUROL-VEAUNES 1, place de la République 26600 MERCUROL-VEAUNES, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête **ou**

- **par courriel** : [pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP – espace « procédure », pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de MERCUROL-VEAUNES, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : MERCUROL-VEAUNES, TAIN-L'HERMITAGE, CROZES-HERMITAGE, LARNAGE, CHANOS-CURSON, BEAUMONT-MONTEUX, PONT-DE-L'ISERE et LA ROCHE-DE-GLUN en Drôme, MAUVES et TOURNON-SUR-RHÔNE en Ardèche.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de MERCUROL-VEAUNES :

- **le lundi 8 octobre 2018 de 10h à 13h**
- **le mercredi 17 octobre 2018 de 13h à 16h**
- **le samedi 27 octobre 2018 de 9h à 11h**
- **le mercredi 31 octobre 2018 de 13h à 16h**
- **le jeudi 8 novembre 2018 de 13h à 16h.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. David ROFFAT, Président Directeur Général, SAS ROFFAT, La Mule Blanche, 26600 MERCUROL-VEAUNES, Tél : 04 75 07 83 50, Courriel : [david.roffat@roffat.fr](mailto:david.roffat@roffat.fr)